

Règlement interne du concours THackaVoir

Ce document décrit l'ensemble des règles à respecter pour toute participation au concours THackaVoir.

1. Projets

Pour participer au concours THackaVoir, un porteur de projet doit proposer la réalisation d'un outil pédagogique accessible aux déficients visuels. Celui-ci devra répondre au besoin d'un professionnel de la déficience visuelle et être créé à l'aide de technologies à bas coût : impression 3D, découpe laser, carte électroniques ...

2. Durée

Un projet démarre dès que possible et se termine quelques jours avant la journée de restitution qui a lieu généralement fin mai – début juin dans les locaux de l'Institut des Jeunes Aveugles.

3. Equipes

Les équipes sont constituées du ou des porteurs de projet, d'un professionnel de la déficience visuelle si celui-ci n'est pas le porteur de projet, et si nécessaire, de personnel technique (étudiants, ingénieurs, fablab ...) aidant à la réalisation de l'outil.

4. Avancement

Si la partie technique est réalisée par un groupe d'étudiants, le porteur de projet et le groupe s'engagent à programmer régulièrement (au minimum 2 fois par mois) des réunions d'avancement.

5. Fonctionnement

Pendant la phase de réalisation des projets, toutes les équipes sont autonomes d'un point de vue technique et logistique. Les organisateurs de THackaVoir pourront être contactés pour toutes autres questions.

6. Partage (1)

L'un des objectifs du concours étant le partage de connaissances, les équipes s'engagent à écrire au minimum deux ou trois courts articles sur le blog [THackaVoir](#): un article présentera le projet et un ou deux autres articles donneront des explications techniques sur sa réalisation (des « HowTo » par exemple).

7. Partage (2)

En fin de projet, chaque équipe déposera également le code informatique réalisé et un petit manuel utilisateur sur la plateforme de partage [Github](#).

8. Restitution

Les équipes s'engagent à présenter leur projet lors de la journée de restitution qui aura lieu fin mai – début juin dans les locaux de [l'Institut des Jeunes Aveugles de Toulouse](#).

9. Gain

Le public assistant à la journée de restitution aura la possibilité de voter pour le projet le plus convaincant. L'équipe gagnante sera récompensée.